

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Plus PULY CAFF® NSF POUDRE / TABLETTE

1. IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 IDENTIFICATEUR DU PRODUIT

POUDRE UFI: 3200-U0CW-500F-QC4R

TABLETTE UFI: R500-C029-F00X-DPQV

Nom commercial **Plus PULY CAFF® NSF POUDRE / TABLETTE**

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Nettoyant détergent spécifique pour machines à café expresso et filtres à café.

Utilisations déconseillées : ne pas utiliser pour des utilisations différentes de celles indiquées.

1.3 INFORMATIONS SUR LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ASACHIMICI SNC di Carubelli G. & C. - Via N. Sauro, 24 - 26039 VESCOVATO CR Italie.

Tél. +39 0372830494 Fax. +39 0372830029

CONTACT

E-mail : info@asachimici.com

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Centre antipoison de Milan Hôpital Niguarda +39 02 66101029 – Centre antipoison de Rome Polyclinique Gemelli +39 06 3054343

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

RÈGLEMENT (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Irritation des yeux, Cat.2 – H319 - Peut provoquer une sévère irritation des yeux.

PRINCIPAUX EFFETS NÉFASTES

Le produit provoque une action irritante en contact avec les yeux.

Concernant le produit vis-à-vis de l'environnement, celui-ci n'entraîne pas de dangers significatifs aux conditions normales d'utilisation.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquette conforme au Règlement CE n°1272/2008

PICTOGRAMMES DE DANGER

MENTION D'AVERTISSEMENT

Attention



MENTIONS DE DANGER

H319 - Peut provoquer une sévère irritation des yeux.

CONSEILS DE PRUDENCE

(P102 – Tenir hors de portée des enfants.)

(P103 – Lire l'étiquette avant utilisation.)

P264 – Se laver soigneusement après utilisation.

P280 – Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P101 – En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.)

2.3 AUTRES DANGERS

Le mélange ne répond pas aux critères pour PBT/vPvB selon le règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII, d'après les informations disponibles sur les composants.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 SUBSTANCES

Non applicable

3.2 MÉLANGES

Le produit est un mélange de substances. Les substances classées dangereuses sont énumérées ci-dessous avec leur gamme de concentration, leurs symboles/mentions de danger correspondants et la phrase H qui les désigne.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Plus PULY CAFF® NSF POUDRE / TABLETTE

Substances n° CAS n° EINECS	n° Reg. REACH 1999/45/CE	Contenu %	Classification UE-CLP CE 1272/2008	Limites de concentration spécifiques
Sulfate de Sodium 7757-82-6 231-820-9	01-2119519226- 43-xxxx	65-75	n.d.	n.d.
Carbonate de Sodium 497-19-8 207-838-8	01-2119485498- 19-xxxx	5-15	Eye Irrit. 2 H319	n.d.
Percarbonate de Sodium 15630-89-4 239-707-6	01-2119457268- 30-xxxx	5-15	Acute Tox. 4 H302 Eye dam. 1 H318 Ox. Sol. 3 H272	>= 25% Acute Tox. 4 H302 Eye dam. 1 H318 Ox. Sol. 3 H272 10 -< 25% Eye Irrit. 2 H319
Tripolifosphate de Sodium 7758-29-4 231-838-7	01-2119430450- 54-xxxx	<5	n.d.	n.d.
Sulfate d'alcool gras 68955-19-1 273-257-1	01-2119490225- 39-xxxx	<1	Skin irrit. 2 H315 Eye dam. 1 H318	n.d.

Composition chimique et/ou concentration du mélange : propriété intellectuelle Asachimici.

Le texte intégral des phrases H se trouve à la section 16.

4 PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

INDICATIONS GÉNÉRALES : en cas de malaise, consulter un médecin. Montrer cette fiche de sécurité au médecin traitant.

INHALATION : éloigner la victime de la zone dangereuse et la conduire dans un lieu bien aéré. En cas d'apparition de symptômes de malaise, demander une assistance médicale.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Changer les vêtements si cela est nécessaire. Si l'irritation persiste ou endommage les tissus, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 10 minutes au moins en gardant les paupières bien ouvertes. En cas de troubles persistants, consulter immédiatement un ophtalmologue.

INGESTION : Ne jamais rien administrer par voie orale si la victime n'est pas consciente. Rincer la bouche. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS AIGUS ET DIFFÉRÉS

Voir la section 11.

4.3 INDICATION DE LA NÉCESSITÉ ÉVENTUELLE DE CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN ET DE TRAITEMENTS SPÉCIAUX.

Voir le point 4.1

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MOYENS D'EXTINCTION

Le produit en lui-même ne brûle pas. Utiliser des nuages aqueux, mousse anti-incendie, poudre, sable, dioxyde de carbone (CO₂).

5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DU MÉLANGE

Formation possible d'oxyde de carbone.

5.3 CONSEILS AU PERSONNEL CHARGÉ DE L'EXTINCTION DES INCENDIES

Pour la protection individuelle du personnel chargé de l'extinction des incendies : utiliser des moyens de protection adaptés des voies respiratoires à l'aide d'un équipement de protection approprié.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Plus PULY CAFF® NSF POUDRE / TABLETTE

Le personnel d'intervention doit porter un équipement de protection individuelle (combinaison, gants, lunettes et masque anti-poussière). Éloigner de la zone concernée le personnel qui n'est pas chargé de l'intervention d'urgence.

6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Observer les normes de protection des eaux (recueillir, endiguer, couvrir). Ne pas acheminer le produit dans les eaux suivantes : eaux de surface et eaux souterraines. Dans le cas où le produit se serait écoulé dans une grande quantité ou aurait causé des contaminations, avertir les autorités compétentes.

6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

Recueillir avec soin le produit déversé (l'aspirer est encore mieux) et laver abondamment à l'eau la zone concernée. Pour l'élimination du produit non réutilisable, opérer conformément aux normes en vigueur.

6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Si nécessaire, voir les sections 8 et 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Observer les précautions habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Aérer de manière appropriée les pièces. Le cas échéant, opérer avec des appareils dotés de dispositifs d'aspiration afin d'éviter les nuages de poussière dans l'air. Conserver à l'écart des aliments et des boissons. Éviter les chocs et les manipulations impropres des emballages pouvant provoquer la dispersion du produit. Durant la manipulation, opérer dans des conditions de propreté et d'ordre. En présence de poussière, il est conseillé d'utiliser des moyens de protection adaptés : masque anti-poussière, gants et lunettes (voir section 8).

7.2 CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR UN STOCKAGE SANS DANGER, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES COMPATIBILITÉS

Le stockage doit avoir lieu dans des environnements pourvus de sols résistants aux acides, couverts, secs, frais et aérés. Tenir le produit loin de sources de chaleur (températures non supérieures à 20°C) et à l'abri des rayons solaires. Conserver les emballages bien fermés après utilisation et loin des produits acides, des alcalis, des réducteurs ou des sels de métaux (voir section 10 et 14). Aucun décomposition si le produit est stocké et utilisé selon les indications.

7.3 UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES

Aucune recommandation spécifique disponible.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Valeurs limites pour l'exposition : étant donné qu'aucune donnée expérimentale effectuée sur la substance en matière d'exposition professionnelle n'est disponible, il faut tenir compte des concentrations des substances qui constituent la préparation (voir section 3) afin de pouvoir attribuer une valeur estimée sur la base et en fonction de leurs caractéristiques individuelles et de leurs classifications toxicologiques.

Niveau dérivé sans effet DNEL

Substances	Ouvriers dermique aigu	Ouvriers inhalation à long terme	Consommateurs dermique aigu	Consommateurs inhalation à long terme	Consommateurs ingestion à long terme
Carbonate de sodium	Nd	10 mg/m3	Nd	10 mg/m3	nd
Percarbonate de sodium	12,8 mg/cm2	5 mg/m3	6,4 mg/cm2	nd	nd
Sulfate d'alcool gras	4060 mg/Kg	285 mg/m3	2440 mg/Kg	85 mg/m3	24 mg/Kg

Concentration prévisible sans effet PNEC

Substances	Eau douce	Eau de mer	Installation de dépuración
Carbonate de sodium	nd	nd	nd
Percarbonate de sodium	0,035 mg/l	nd	16,24 mg/l
Sulfate d'alcool gras	0,098 mg/l	0,0098 mg/l	0,15 mg/l

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Plus PULY CAFF® NSF POUDRE / TABLETTE

- PROTECTION RESPIRATOIRE : éviter l'inhalation des poussières. En présence de poussières, utiliser un masque anti-poussière.
- PROTECTION DES MAINS : utiliser des gants en caoutchouc (pvc, etc.).
- PROTECTION DES YEUX : éviter le contact avec les yeux. En présence de poussières dans l'air, utiliser des lunettes de protection fermées.
- PROTECTION DE LA PEAU : utiliser des vêtements de protection pour éviter le contact direct de la préparation avec la peau.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

- ASPECT : poudre blanche ou pastilles
- ODEUR : inodore
- pH : (solution à 1% dans l'eau) 10 ± 0 ,
- COV (Composés Organiques Volatils) contenu: 0 g/L
- PEROXYDE D'HYDROGÈNE <2%
- VALEUR DE DENSITÉ: 900 – 1100 g/cm³
- POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : n.d.
- POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION : n.d.
- POINT D'INFLAMMABILITÉ : n.d.
- TAUX D'ÉVAPORATION : n.d.
- INFLAMMABILITÉ (SOLIDES, GAZ) : n.a.
- LIMITE SUPÉRIEURE/INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ : n.a.
- PRESSION DE VAPEUR : n.d.
- DENSITÉ DE VAPEUR : n.d.
- DENSITÉ RELATIVE : n.d. (densité apparente gr/ml 1,15 env.)
- SOLUBILITÉ : rapidement soluble dans l'eau. Env. 20 g/L à 20°C
- COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU : n.d.
- TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : n.d.
- TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : n.d.
- VISCOSITÉ : n.a.
- PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES : non explosif
- PROPRIÉTÉS OXYDANTES : non oxydant

9.2 AUTRES INFORMATIONS

- Aucune donnée.

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Il est recommandé non seulement de ne pas déverser le produit dans l'environnement, mais aussi de ne jamais mélanger des substances et/ou des préparations chimiques différentes entre elles.

10.2 STABILITÉ CHIMIQUE

Le produit est stable dans les conditions de stockage et d'utilisation recommandées (voir le paragraphe 7).

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

La teneur en alcalin du produit provoque des réactions avec les acides (réaction exothermique) et avec les substances qui génèrent des acides.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la formation de poussières, les sources de chaleur et l'humidité.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES

Éviter le contact avec l'air humide, les acides forts et l'aluminium fin.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

La libération de vapeurs toxiques en cas d'incendie ou de hautes températures peut présenter des risques.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Étant donné qu'aucune donnée expérimentale effectuée sur la substance n'est disponible, il faut tenir compte de la concentration des substances contenues dans la préparation (voir section 3) afin de pouvoir évaluer les effets toxicologiques dérivant de l'exposition au produit.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Plus PULY CAFF® NSF POUDRE / TABLETTE

Substances	LD50 orale	LD50 cutanée	LC50 inhalatoire
Carbonate de sodium	2800 mg/Kg	nd	2300 mg/m3
Percarbonate de sodium	1034 mg/Kg	>2000 mg/Kg	n.d.
Sulfate d'alcool gras	>2000-<=5000 mg/Kg	>2000 mg/Kg	n.d.

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

-Toxicité aiguë, irritation et corrosion : d'après notre expérience, le produit est caractérisé par un degré de toxicité commun aux produits de nature alcaline et, par conséquent, il présente dans des conditions normales de manipulation des dangers identiques à ceux des produits classés comme irritants. Au contact avec les yeux, il provoque des manifestations inflammatoires.

-Sensibilisation :

Substances	Voie d'exposition	Espèce	Résultat
Carbonate de sodium	peau	Buehler Test cavia	Non sensibilisant
Percarbonate de sodium	peau	Buehler Test cavia	Non sensibilisant
Sulfate d'alcool gras	peau	OECD 406	Non sensibilisant

-Toxicité à doses répétées : n.a.

-Cancérogénicité :

Substances	Voie d'exposition	Espèce	Résultat
Carbonate de sodium			nd
Percarbonate de sodium			nd
Sulfate d'alcool gras			Non cancérogène pour l'homme

-Mutagénicité : n.a.

Substances	Voie d'exposition	Espèce	Résultat
Carbonate de sodium			nd
Percarbonate de sodium			nd
Sulfate d'alcool gras			Non mutagène

-Toxicité pour la reproduction : n.a.

Substances	Voie d'exposition	Espèce	Résultat
Carbonate de sodium			Nd
Percarbonate de sodium			Nd
Sulfate d'alcool gras			Non toxique pour la reproduction

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 TOXICITÉ

Utiliser la préparation dans les manières et les objectifs prévus. Utiliser suivant les bons usages professionnels tout en évitant de déverser le produit dans l'environnement. Ne pas éliminer dans des eaux de surface ou dans des décharges. Ne pas déverser le produit dans le sol. Étant donné qu'aucune donnée toxicologique inhérente au mélange n'est disponible, se référer aux informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans ce dernier, indiquées à la section 3.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Les tensio-actifs contenus dans le produit sont conformes aux critères de biodégradabilité établis par le RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents.

Dégradation primaire : moyennement biodégradable à 90% au moins.

Biodégradation finale : simple et rapide à dégrader.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

N.D.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL

N.D.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères pour PBT et vPvB d'après les informations disponibles.

12.6 AUTRES EFFETS NÉFASTES

Aucun effet néfaste constaté.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Plus PULY CAFF® NSF POUDRE / TABLETTE

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Pour la manipulation, observer les mesures précautionnelles de protection nécessaires (voir section 6, 7, 8).
Récupérer si cela est possible. De petites quantités de produit peuvent être éliminées, après avoir été correctement diluées dans de l'eau, dans des installations de dépuración d'eaux usées ou confiées à des entreprises spécialisées en matière de récupération de déchets spéciaux et/ou industriels, autorisées par les autorités compétentes. Opérer dans tous les cas suivant les dispositions locales et nationales en vigueur. Toujours nettoyer les emballages avant leur élimination ou leur recyclage en opérant conformément aux législations en vigueur en la matière.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 NUMÉRO ONU

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse pour les transports aussi bien nationaux qu'internationaux, aussi bien sur route que sur rail, et par voie maritime et aérienne.

14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse pour les transports aussi bien nationaux qu'internationaux, aussi bien sur route que sur rail, et par voie maritime et aérienne.

14.3 CLASSES DE DANGER INHÉRENT AU TRANSPORT

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse pour les transports aussi bien nationaux qu'internationaux, aussi bien sur route que sur rail, et par voie maritime et aérienne.

14.4 GROUPE D'EMBALLAGE

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse pour les transports aussi bien nationaux qu'internationaux, aussi bien sur route que sur rail, et par voie maritime et aérienne.

14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse pour les transports aussi bien nationaux qu'internationaux, aussi bien sur route que sur rail, et par voie maritime et aérienne.

14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR LES UTILISATEURS

Le produit ne constitue pas une marchandise dangereuse pour les transports aussi bien nationaux qu'internationaux, aussi bien sur route que sur rail, et par voie maritime et aérienne.

14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

n.d.

Pour le confinement et le transport, des sacs ou des fûts de nature différente peuvent être utilisés, à condition d'être toujours en polyéthylène. Les emballages doivent toujours être bien fermés afin d'éviter les phénomènes de dégradation et d'entassement. Durant le transport, les emballages soigneusement entreposés doivent être protégés des rayons du soleil et de la chaleur (conserver au frais le plus possible). Transporter en ayant soin de protéger ces derniers de la pluie et des intempéries (les conserver le plus possible au sec). En cas de pertes accidentelles, suivre les instructions précautionnelles décrites à la section 6.

15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 NORMES ET LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Règlement n° 1907/2006/CE (Reach) ;

Règlement n° 1272/2008/CE (CLP) ;

Décret Législatif 81/2008 (Texte unique en matière de protection de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail) et modifications successives et Directive 2009/161/UE ;

Règlement 648/2004/CE relatif aux détergents et modifications suivantes ;

Règlement 453/2010 (UE) ; normes sur le transport de marchandises dangereuses sur route/rail : Accord ADR/RID.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE

Testé et certifié par NSF International P152 Health effects and corrosivity of commercial espresso machines chemical cleaner.

16 AUTRES INFORMATIONS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Plus PULY CAFF ® NSF POUDRE / TABLETTE

Texte des phrases – H – citées à la section 3 de la fiche relative aux différents composants :

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant.

H302 – Nocif en cas d’ingestion.

H315 – Provoque une irritation cutanée.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de respecter les normes locales, nationales et communautaires.

Contrôle médical du personnel : les visites médicales préventives et périodiques du personnel font partie des obligations juridiques.

Les données indiquées ici se basent sur nos connaissances actuelles et ne doivent pas être considérées comme étant exhaustives ou contraignantes. Celles-ci sont applicables au produit en question conforme aux spécifications. Notre entreprise n'est en aucun cas responsable, juridiquement parlant, de l'utilisation desdites informations ou de leur fiabilité. Lesdites données ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de respecter l'ensemble des normes législatives, administratives et réglementaires relatives au produit, à l'hygiène et à la sécurité sur le lieu de travail. Même si les informations fournies ici sont les meilleures dont dispose l'entreprise en date de la dernière révision, il est suggéré à l'utilisateur de s'assurer de l'exactitude et de la complétude de ces dernières, notamment en fonction de l'utilisation spécifique prévue pour le produit en objet. L'application, l'utilisation et la transformation de la préparation sont sous l'entière responsabilité du client. Lire les inscriptions et les étiquettes situées sur les emballages avant utilisation.

Les informations contenues dans cette fiche sont conformes aux normatives en vigueur en matière de substances dangereuses mentionnées à la section 15.

En raison des nombreuses modifications faisant l'objet de cette révision, chaque information ajoutée, éliminée ou modifiée n'a pas été indiquée dans la mesure où la présente fiche annule et remplace entièrement chacune des éditions précédentes.